

N/REF : 20/03/2025 10H29 C:263808 I:36232
V/REF : BDCE253298
V/Email reçu le Jeudi 20/03/2025 a 10H29

IMMO DE FRANCE
GENOBLE
12 PLACE PAUL MISTRAL
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : LES CHARMETTES 1
CENTRE COMMERCIAL
19 ROUTE DE GRENOBLE
38120 ST EGREVE

St Martin-H, le 24 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 19 ROUTE DE GRENOBLE - ST EGREVE - LABORATOIRE BIO GROUP ORIADE
NOVIALE
CONTACT MME SAN FILIPPO 04 76 75 82 92

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE REGARD TOILETTES LABORATOIRE
Donneur d'ordre : Mme K. BRISSAUD

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 21/03/2025 A 08H15
DEBOUCHAGE PARTIEL DE LA CANALISATION EU DEPUIS LE REGARD A L ARRIERE
DU BATIMENT
PREVOIR DES LONGUEURS DE POMPAGE POUR POMPER LE REGARD A L INTERIEUR DU
LABORATOIRE ET Curer depuis ce regard
PREVOIR UN PASSAGE CAMERA DEPUIS CE REGARD
PRESENCE DE CAILLOUX

OBSERVATIONS : AB LCOMPTER Email envoyé le 21/03/25 a 10H33 Mme K. BRISSAUD

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	180,44
TOTAL H.T.				180,44
T.V.A. a 20,00%				36,08
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>216,52</u>

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN